

المنذوبية الوزارية
المكلفة بحقوق
الإنسان



المملكة المغربية
+٠٧١١٨٤٦ | ١١٤٠٧٠٤٥
Royaume du Maroc

ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⵎⴰⵔⵉⵜ ⵜⴰⵎⴰⵏⵏⵉⵜ ⵜⴰⵖⴻⵔⵉⵜ
Délégation Interministérielle aux Droits de l'Homme
Interministerial Delegation for Human Rights

Revue de presse

Participation du Maroc à la **58^e** Session
du Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU

Geneve, Février 2025

<https://www.mapexpress.ma/actualite/droits-de-lhomme/geneve-m-ouahbi-tient-serie-dentretiens-en-marge-58e-session-du-cdh>

Genève: M. Ouahbi tient une série d'entretiens en marge de la 58^e session du CDH

mercredi, 26 février, 2025 à 12:06



Genève – Le ministre de la Justice, Abdellatif Ouahbi, a tenu, mardi à Genève, en marge des travaux du Segment de Haut niveau de la 58^e session du Conseil des droits de l'Homme de l'ONU, une série d'entretiens bilatéraux axés sur l'examen de plusieurs questions d'intérêt commun dans le domaine des droits de l'Homme et le renforcement de la coopération bilatérale en la matière.

Le ministre a ainsi tenu une rencontre avec M. Thomas Gürber, chef de la division ONU et Secrétaire d'État suppléant du ministère suisse des Affaires étrangères, lors de laquelle le vote par le Maroc en faveur d'un moratoire universel sur l'application de la peine de mort a été salué.

Les deux responsables ont discuté de la possibilité de la tenue au Maroc d'un colloque international sur l'abolition de cette peine, et du processus de révision du Code de la famille, saluant les principes qui y sont inscrits et qui consacrent l'égalité des sexes et les droits de l'enfant, en plus de la disposition relative à la valorisation du travail domestique.

La rencontre a été l'occasion d'échanger l'expertise et les expériences respectives, tout en mettant en évidence les réformes relatives au Code pénal et la loi sur les peines alternatives.

Lors d'une entrevue avec M. Sidi Ahmed Bennane, Commissaire aux droits de l'homme, à l'action humanitaire et aux relations avec la société civile de la Mauritanie, les deux parties ont passé en revue la révision du Code de la famille et examiné les moyens de conclure un mémorandum d'entente visant à partager l'expérience marocaine avec la Mauritanie en matière des droits de l'Homme et la formation dans ce domaine.

Le ministre s'est également entretenu avec Mme Hala bint Mazyad Al-Tuwajiri, présidente de la Commission des droits de l'homme du Royaume d'Arabie saoudite, avec laquelle il a échangé les vues sur les Codes de la famille des deux pays.

Les efforts déployés par le Royaume dans la protection des droits de l'enfant et les acquis enregistrés en matière de mariage des mineures, ainsi que les peines alternatives et les expériences des deux pays dans ce domaine ont été au menu des discussions.

Au cours de l'entretien avec Mme Isabelle Rome, Ambassadeur pour les droits de l'Homme de la France, le vote du Maroc en faveur du moratoire sur l'application de la peine de mort et la valorisation des acquis en matière de protection des droits des travailleurs domestiques ont été salués.

Les deux responsables ont également discuté de la question du partage des biens acquis lors du mariage, soulignant l'importance de poursuivre les échanges des expériences sur les questions d'intérêt commun en matière des droits de l'Homme.

M. Ouahbi conduit une délégation marocaine aux travaux de la 58^e session du CDH (24 février – 04 avril), comprenant des représentants de plusieurs départements gouvernementaux et institutions concernés.

Lors de sa participation au segment de haut niveau de la session, qui se tient cette semaine, le ministre a notamment prononcé la Déclaration du Maroc en session plénière et est intervenu lors d'un Panel de haut niveau sous le thème "Réseau international des mécanismes nationaux de mise en œuvre, d'élaboration de rapports et de suivi (MNMRS), organisé par le Maroc en partenariat avec le Portugal et le Paraguay.

<https://www.mapexpress.ma/actualite/droits-de-lhomme/peine-mort-les-bonnes-pratiques-du-maroc-presentees-devant-cdh/>

Peine de mort : Les bonnes pratiques du Maroc présentées devant le CDH

mardi, 25 février, 2025 à 14:44



Genève – Les bonnes pratiques en vigueur au Maroc depuis 1993, qui ont accompagné le débat national serein sur l’abolition de la peine de mort, ainsi que l’interaction positive du Royaume avec les conventions internationales pertinentes, ont été présentées, mardi à Genève, à la 58^e session du Conseil des droits de l’Homme.

“Le Royaume du Maroc, à l’instar des pays qui font prévaloir l’Etat de droit, a connu un tournant majeur en matière de traitement de la peine de mort depuis 1993, date de la dernière application de cette peine, soit plus de trois décennies de moratoire de fait de cette peine”, a affirmé le directeur des Affaires pénales, des Grâces et de la détection du crime au ministère de la Justice, Hicham Mellati, lors d’un panel de haut niveau sur la peine de mort.

Durant toute cette période, le Maroc a connu un débat “serein et apaisé” sur cette question et la prise d’une série d’initiatives aussi bien au niveau de la pratique législative et judiciaire qu’en matière d’accords bilatéraux, a-t-il déclaré, soulignant “l’importance du mécanisme de grâce”.

SM le Roi Mohammed VI l’avait confirmé dans un message adressé aux participants au 2^{-ème} Forum mondial des Droits de l’Homme, tenu en 2014 à Marrakech, et dans lequel le Souverain s’est félicité du débat, autour de la peine de mort, mené à l’initiative de la société civile et de nombreux parlementaires et juristes, appelant à la maturation et l’approfondissement de cette problématique, a rappelé le conférencier.

M. Mellati a, par ailleurs, passé en revue les pratiques législatives et judiciaires en vigueur depuis 1993, faisant état d’un total de 86 cas de condamnés à mort, qui sont accumulés depuis 1993. La plupart des cas n’ont pas fait l’objet d’une sentence définitive, a-t-il relevé, notant qu’en gros, le taux de condamnés à mort par rapport à la population carcérale est à peine de 0,1%.

Il a indiqué que la plupart des cas relèvent du droit public et sont des crimes d'une gravité extrême, soit 80%, tandis que 20% ont trait à des affaires de terrorisme et d'extrémisme, soulignant que le taux annuel des peines de mort prononcées depuis 1993 ne dépasse pas les 8 ou 9 cas, "un constat positif" qui s'ajoute au fait que la plupart des Cours d'Appel n'ont enregistré aucun verdict de peine de mort.

De même, la plupart des cas ont fait l'objet d'une instruction, une étape très importante qui permet aux juges d'examiner sereinement ce genre de cas et de collecter les preuves pour faire la lumière sur les affaires dont ils sont saisis, a-t-il ajouté, précisant que toutes les étapes de la procédure judiciaire sont respectées et pratiquement le tiers des cas n'ont pas fait l'objet d'une sentence définitive.

Le nombre de crimes passibles de mort dans le Code de justice militaire a également été réduit de 16 à 5, tandis que le Code de procédure pénale actuel repose sur une approche fondée sur la réduction du champ d'application de la peine de mort, en imposant une série de restrictions juridiques à la peine de mort, a expliqué le responsable.

Il a également indiqué que le projet de révision du Code pénal sera également une occasion appropriée pour résoudre la question du maintien ou de l'abolition de la peine de mort.

Et de poursuivre que le projet d'amendement au Code de la procédure pénale a introduit un mécanisme efficace pour limiter le prononcé de la peine de mort en exigeant l'unanimité des magistrats pour prononcer la peine de mort, et prévoit également la présentation de demandes de grâce automatique par le juge de l'application des peines pour les personnes condamnées à mort.

Sur un autre plan, le ministère de la Justice insiste, lors de la conclusion ou la modification d'accords bilatéraux en matière pénale, que la peine de mort soit remplacée par la peine la plus sévère prévue pour le même acte dans la loi du pays duquel l'extradition est demandée, et offre également des garanties qu'elle ne sera pas rejetée dans le cadre des mécanismes d'entraide judiciaire internationale, a-t-il fait savoir.

S'agissant de l'interaction avec le système international des droits de l'homme, le Maroc a ratifié le Pacte international relatif aux droits civils et politiques sans aucune réserve ni déclaration explicative quant au contenu de l'article 6, qui encadre la peine de mort, et interagit également positivement avec la résolution n° 77/2002 des Nations Unies, adoptée par le Comité des droits de l'homme en avril 2002, concernant la peine de mort, a indiqué l'intervenant.

En décembre 2024, le Maroc a voté en faveur de la 10ème résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies relative à un moratoire universel sur l'application de la peine de mort, a-t-il souligné, notant que ce "tournant majeur" n'est que le reflet de la réalité, car le Maroc n'a pas appliqué la peine de mort depuis 1993.

Le vote reflète également une interaction positive avec les recommandations des mécanismes internationaux des droits de l'homme, en particulier les recommandations émises par le Comité du Pacte international relatif aux droits de l'homme, le Comité contre la torture et le mécanisme d'examen périodique universel, a-t-il conclu.

Placé sous le thème "Contribution du pouvoir judiciaire dans la promotion des droits humains et la question de la peine de mort", ce panel biennuel offre l'occasion de présenter des exemples concrets de la manière dont les systèmes judiciaires contribuent à l'abolition de la peine de mort.

Il permet aussi de discuter de la manière dont le Conseil des droits de l'Homme et ses mécanismes peuvent aider les États à respecter leurs obligations internationales en matière de droits de l'homme concernant la peine de mort.

<https://www.mapexpress.ma/actualite/droits-de-lhomme/devant-cdh-maroc-met-en-ses-chantiers-reforme-determination-renforcer-les-droits-lhomme/>



Devant le CDH, le Maroc met en avant ses chantiers de réforme et sa détermination à renforcer les droits de l'Homme

lundi, 24 février, 2025 à 14:01

Genève- Le Royaume du Maroc a réaffirmé, lundi à Genève, sa détermination à promouvoir les droits de l'Homme au niveau national et à poursuivre son implication effective et immuable dans les initiatives internationales pertinentes, selon une vision globale et équilibrée visant à promouvoir le développement durable et à renforcer la paix et la stabilité à travers le monde.

Le ministre de la Justice, Abdellatif Ouahbi, qui conduit la délégation marocaine aux travaux de la 58^e session du Conseil des Droits de l'Homme (CDH), a souligné que le Maroc, sous la Conduite éclairée de Sa Majesté le Roi Mohammed VI,

continue de réaliser des réformes majeures dans le domaine des droits de l'Homme, tout en poursuivant la mise en œuvre de ses obligations internationales.

Dans son allocution lors du Segment de Haut Niveau de cet événement, M. Ouahbi a rappelé que le Royaume a tenu, en septembre dernier, un dialogue interactif avec le Comité des disparitions forcées, à l'occasion de l'examen de son rapport initial sur la mise en œuvre de la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, et a présenté son rapport concernant la revue nationale globale de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing après 30 ans.

Et de poursuivre que le Maroc prépare actuellement son rapport volontaire à mi-parcours relatif à la mise en œuvre des recommandations du 4ème cycle de l'Examen périodique universel.

Tout en interagissant positivement avec les demandes de visites des procédures spéciales du CDH, le Maroc espère parvenir à un accord concernant la réalisation de visites équilibrées et indépendantes permettant de prendre connaissance de la réalité des droits de l'Homme au Maroc, a ajouté le ministre, exprimant le soutien du Maroc aux efforts du Haut-Commissariat aux droits de l'Homme et aux priorités thématiques de son programme de travail, afin de lui permettre de mieux faire face aux défis, surtout ceux qui touchent le système onusien.

Dans le cadre de l'importance primordiale qu'il accorde à la ratification universelle des conventions internationales des droits de l'Homme, le Maroc mène, aux côtés de l'Argentine, la France et le Samoa, l'Initiative de ratification mondiale de la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées (CEDI), qui vient s'ajouter à son rôle dans l'Initiative internationale pour la ratification mondiale de la Convention contre la torture (CTI), et à son engagement à inscrire, en tant que crime, la disparition forcée dans le Code pénal, a rappelé M. Ouahbi.

En outre et en partenariat avec le Paraguay et le Portugal, le Maroc a pris l'initiative de créer le Réseau international des mécanismes nationaux de mise en œuvre, de préparation des rapports et de suivi en matière de droits de l'Homme, établi par la Déclaration d'Asuncion en mai 2024, a-t-il encore indiqué, notant que le Royaume, représenté par sa Délégation interministérielle aux Droits de l'Homme (DIDH), a été élu coordonnateur de ce Réseau, qui vise à soutenir la création de mécanismes nationaux similaires dans les pays membres, à renforcer leurs capacités et à promouvoir leur développement

Dans le même cadre, a-t-il poursuivi, le Maroc a accueilli en octobre 2024 la 10ème édition du Dialogue de Glion sur les droits de l'Homme (Glion X), dont les travaux se sont conclus par l'adoption du Cadre d'orientation de Marrakech pour la création et le développement de mécanismes nationaux efficaces.

Au plan national, le ministre a mis en avant les réformes majeures relatives aux droits de l'Homme, dont le chantier de la protection sociale, qui a permis d'atteindre 24 millions de bénéficiaires du système de sécurité sociale, parmi d'autres réalisations qui ont contribué à la désignation du Maroc à la présidence de la Commission des liens sociaux de l'Organisation Mondiale de la Santé, en janvier 2024.

Le Royaume a également accordé une importante majeure à la protection des femmes victimes de violences, à la promotion du vieillissement actif, à l'autonomisation sociale des familles, ainsi qu'à la dimension territoriale de la protection de l'enfance et à la consécration du droit à l'éducation et du droit au logement, autant d'avancées qui lui ont permis de progresser de trois places à la fois dans l'Indice de Développement Humain 2023/2024 du Programme des Nations Unies pour le Développement, a-t-il ajouté.

M. Ouahbi a aussi mis en avant le chantier de révision du Code de la famille, l'une des réformes majeures impulsées sous la conduite éclairée de Sa Majesté le Roi, à travers une approche réfléchie et équilibrée, conjuguant préservation de l'identité nationale et adaptation aux transformations sociales et aux engagements internationaux en matière des droits de l'Homme.

Il a indiqué, à ce propos, que l'Instance chargée de la révision du Code de la famille a présenté plus de 100 propositions de réforme, visant à promouvoir l'égalité entre les sexes, garantir l'intérêt supérieur de l'enfant et incarner les principes de justice, d'équité, d'égalité des chances et de protection contre les abus et l'exploitation, notant que ces propositions sont actuellement en cours de formulation sous forme d'une initiative législative par le gouvernement.

Le ministre a, par ailleurs, passé en revue une série de chantiers de réformes en cours, notamment le projet de loi relatif à la procédure pénale, qui vise à renforcer les garanties d'un procès équitable, à assurer un équilibre entre le pouvoir de l'accusation et les droits des autres parties, à garantir l'équilibre entre le recours à la garde à vue et la protection des droits des accusés, tout en assurant le bon fonctionnement de la justice, à protéger et soutenir les groupes vulnérables, à rationaliser la détention provisoire, à adopter des peines alternatives, et à renforcer l'utilisation des moyens électroniques dans la lutte contre la criminalité.

Et dans un développement majeur qui reflète "un tournant" dans sa position concernant la peine de mort, le Maroc a voté en faveur de la 10ème Résolution des Nations Unies pour un moratoire sur l'application de la peine capitale, confirmant ainsi son engagement en faveur du droit à la vie, a-t-il conclu.



<https://2m.ma/fr/news/Le-Maroc-participe-%C3%A0-la-58e-session-du-Conseil-des-droits-de-l-Homme-pr%C3%A9vue-du-24-f%C3%A9vrier-au-4-avril-%C3%A0-Gen%C3%A8ve-20250221>

Le Maroc participe à la 58^e session du Conseil des droits de l'Homme à Genève

vendredi 21 février 2025 16:30 2M.ma avec MAP



Le Maroc prend part à la 58^{ème} session ordinaire du Conseil des droits de l'Homme des Nations Unies (CDH), qui se tiendra du 24 février au 4 avril à Genève.

La participation marocaine "traduit la détermination ferme du Royaume à s'engager de manière positive et efficace dans le système international des droits de l'Homme et sa contribution au développement des mécanismes

onusiens pertinents, qu'il a incarnées à travers sa présidence du Conseil des droits de l'Homme en 2024 et qu'il continue de réaffirmer dans les forums internationaux similaires", souligne-t-on auprès de la Délégation interministérielle aux Droits de l'Homme (DIDH).

Comprenant des représentants de plusieurs départements gouvernementaux et institutions concernés, la délégation marocaine sera conduite par le ministre de la Justice, Abdellatif Ouahbi, qui prononcera la déclaration du Royaume Maroc, lundi prochain, lors du Segment de Haut Niveau de cette session, qui verra la participation de nombre de chefs d'État ou de gouvernement, ainsi que de hauts représentants du système des Nations Unies.

Le ministre de la Justice aura, à cette occasion, plusieurs entretiens bilatéraux avec ses homologues, notamment de pays arabes et africains frères, ainsi qu'avec de hauts responsables de l'ONU et des organisations internationales, selon la DIDH.

En marge de cette session, le Royaume du Maroc organisera, le 25 février, en partenariat avec le Paraguay et le Portugal, un Panel de haut niveau sous le thème "Réseau international des mécanismes nationaux de mise en œuvre, d'élaboration de rapports et de suivi (MNMRS) : Renforcer la Coopération, promouvoir l'adhésion et diffuser le cadre d'orientation de Marrakech" (MGF).

Au cours de ce panel, Mme Fatima Berkane, Secrétaire générale de la DIDH, mettra en avant les avancées réalisées et les perspectives d'avenir du réseau international des MNMRS, ajoute la même source.

La rencontre sera également l'occasion de faire le point sur les résultats du 10^e Dialogue de Glion, qui s'est tenu à Marrakech en octobre 2024, de présenter le Cadre d'orientation de Marrakech comme document de référence et de présenter les prochaines étapes pour renforcer la coopération et les capacités de ces mécanismes nationaux.

Cette session permettra aussi de partager l'expérience marocaine sur le thème de "La contribution du pouvoir judiciaire à la promotion des droits de l'Homme et la question de la peine de mort", à travers une intervention de Hicham Mellati, directeur des Affaires pénales, des Grâces et de la Détection du Crime au ministère de la Justice, lors d'une table ronde de

haut niveau, prévue également le 25 février.

La délégation marocaine interviendra également sur le thème "Tolérance et inclusion dans le sport : un catalyseur pour la promotion des droits de l'Homme" lors d'un Side event, programmé le 27 février 2025.

La 58^e session du CDH s'ouvrira lundi prochain, sous la présidence de l'Ambassadeur Jürg Lauber, Représentant permanent de la Suisse auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, et président en exercice du Conseil, avec des allocutions du Secrétaire général des Nations Unies, António Guterres, du Président de l'Assemblée générale de l'ONU, Philémon Yang, du Haut-Commissaire de l'ONU aux droits de l'Homme, Volker Türk, et du ministre suisse des Affaires étrangères, Ignazio Cassis.

Durant six semaines de session, le Conseil doit, notamment, examiner plus de 80 rapports présentés par le Secrétariat des Nations Unies et le Haut-Commissariat aux droits de l'Homme, par des experts des droits de l'Homme et par d'autres organes d'enquête concernant de nombreux thèmes et intéressant la situation des droits de l'Homme dans près de quarante pays.

HESPRESS

<https://fr.hespress.com/412596-le-maroc-sengage-davantage-en-faveur-des-droits-de-lhomme-aux-niveaux-national-et-international.html>

Le Maroc s'engage davantage en faveur des droits de l'Homme aux niveaux national et international



Le Maroc réaffirme son engagement en faveur de la promotion des droits de l'homme, tant au niveau national qu'international. À travers diverses réformes internes et une participation active aux initiatives mondiales, le Royaume maintient ses actions visant à renforcer la justice sociale et à honorer ses engagements internationaux.

Le Royaume du Maroc a réaffirmé, ce lundi 24 février à Genève, son engagement ferme et sa volonté déterminée à promouvoir les droits de l'Homme, tant au niveau national qu'à travers sa participation active et sérieuse aux initiatives internationales pertinentes, dans une perspective globale et équilibrée visant à atteindre un développement durable et à renforcer la paix et la stabilité à l'échelle mondiale.

Intervenant lors de la réunion de haut niveau de la 58e session du Conseil des droits de l'Homme, le ministre de la Justice et chef de la délégation marocaine, Abdellatif Ouahbi, a indiqué que le Royaume, sous la conduite éclairée du Roi Mohammed VI, poursuit la mise en œuvre de plusieurs réformes dans le domaine des droits de l'Homme, dans le respect de ses engagements internationaux.

À ce sujet, Ouahbi a souligné que le Maroc a mené un dialogue interactif avec le Comité chargé des disparitions forcées, lors de l'examen de son premier rapport sur la mise en œuvre de la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées en septembre 2024. Le Royaume a également présenté son rapport sur l'examen national global des progrès réalisés, 30 ans après, dans l'application de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing. Actuellement, poursuit le ministre, le Maroc prépare un rapport intermédiaire sur la mise en œuvre des recommandations de la quatrième session du mécanisme de l'examen périodique universel.

De même, fait savoir Ouahbi, le Royaume continue d'interagir positivement avec les demandes de visites formulées par les procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme, espérant parvenir à un consensus sur la réalisation de visites équilibrées et indépendantes pour examiner la situation des droits de l'homme au Maroc. Il soutient également les efforts du Haut-Commissariat aux droits de l'Homme et ses priorités thématiques dans son programme de travail, dans un contexte marqué par l'aggravation des problématiques nécessitant une attention urgente et soutenue de la part de la communauté internationale, afin de renforcer la capacité à relever les défis du système international.



En ce qui concerne l'adhésion mondiale aux conventions internationales relatives aux droits de l'Homme, le responsable gouvernemental a rappelé l'initiative conjointe du Maroc, de l'Argentine, de la France et des Samoa, dans le cadre de l'initiative mondiale pour la ratification de la Convention internationale pour la protection contre les disparitions forcées. Cette initiative s'ajoute à celle visant la ratification mondiale de la Convention contre la torture, ainsi qu'à l'engagement du Royaume d'inclure les disparitions forcées dans son code pénal.

En outre, et en coordination avec le Paraguay et le Portugal, le Maroc a participé au lancement de l'initiative de création du Réseau international des mécanismes nationaux de mise en œuvre, de préparation des rapports et de suivi dans le domaine des droits de l'homme, établi à Asuncion en mai 2024. Le Maroc a été élu, par l'intermédiaire de la délégation ministérielle chargée des droits de l'homme, coordonnateur du réseau, qui soutient la création et le renforcement de mécanismes nationaux similaires dans les pays membres et renforce leurs capacités.

M. Ouahbi a également évoqué l'accueil par le Maroc de la dixième édition du Dialogue de Glion sur les droits de l'Homme, en octobre 2024, qui a abouti à l'adoption du cadre directeur de Marrakech pour la création et le développement de mécanismes nationaux efficaces.

Sur le plan national, le ministre a mentionné plusieurs réformes relatives aux droits de l'homme, notamment le chantier de la protection sociale qui a permis de généraliser le système de sécurité sociale pour inclure 24 millions de personnes, de réaliser une couverture sanitaire universelle pour tous les citoyens, et de renforcer les infrastructures du secteur de la santé. Ces réalisations ont

permis au Maroc de prendre la présidence de la Commission des liens sociaux de l'Organisation mondiale de la santé en janvier 2024, a-t-il rappelé.

Ouahbia également évoqué les mesures de soutien aux femmes victimes de violences, la promotion du vieillissement actif, l'autonomisation sociale des familles, le développement de la dimension territoriale de la protection de l'enfance, ainsi que la consécration du droit à l'éducation et au logement. Ces efforts ont permis au Maroc de progresser de trois places dans l'Indice de développement humain du Rapport sur le développement humain 2023/2024 du Programme des Nations unies pour le développement.

En outre, le chantier de révision du Code de la famille, sous direction royale, avance suivant une approche participative visant à concilier la préservation de l'identité nationale avec les réformes liées aux évolutions sociales et aux engagements internationaux en matière de droits de l'homme. Le ministre a précisé dans ce sens que la commission chargée de la révision du Code de la famille a proposé plus de 100 amendements pour renforcer le principe d'égalité et de lutte contre la discrimination entre hommes et femmes, garantir l'intérêt supérieur de l'enfant, et incarner les valeurs de justice, d'équité et de protection contre l'arbitraire et l'exploitation.

Le responsable gouvernemental a cité également d'autres projets en cours, tels que le projet de loi sur la procédure pénale, visant à garantir les droits à un procès équitable, l'équilibre entre le pouvoir accusateur et les droits des parties, et à concilier la garde à vue avec la protection des droits des accusés et la bonne marche de la justice. Parmi les autres initiatives du Maroc en matière de droits de l'Homme, il a mentionné la loi sur les peines alternatives pour une justice pénale plus humaine, ainsi que le vote positif du Maroc en faveur de la résolution 10 de l'ONU sur l'abolition de la peine de mort. Le Royaume a également été élu vice-président de l'Interpol pour l'Afrique à une large majorité et co-président du Groupe de travail de l'ONU sur la lutte contre la traite des êtres humains.



<https://medias24.com/2025/02/22/le-maroc-prend-part-a-la-58%E1%B5%89-session-du-conseil-des-droits-de-lhomme-a-geneve/>

58^e session du Conseil des droits de l'Homme: Forte participation du Maroc à Genève

Durant six semaines de session, le Conseil doit, notamment, examiner plus de 80 rapports présentés par le Secrétariat des Nations Unies et le Haut-Commissariat aux droits de l'Homme.

Événement : Le Maroc prend part à la 58^{ème} session ordinaire du Conseil des droits de l'Homme des Nations Unies (CDH), qui se tiendra du 24 février au 4 avril à Genève. Les détails.

La participation marocaine «traduit la détermination ferme du Royaume à s'engager de manière positive et efficace dans le système international des droits de l'Homme et sa contribution au développement des mécanismes onusiens pertinents, qu'il a incarnés à travers sa présidence du Conseil des droits de l'Homme en 2024 et qu'il continue de réaffirmer dans les forums internationaux similaires», souligne-t-on auprès de la délégation interministérielle aux droits de l'Homme (DIDH). Comprenant des représentants de plusieurs départements gouvernementaux et institutions concernés, la délégation marocaine sera conduite par le ministre de la justice, Abdellatif Ouahbi, qui prononcera la déclaration du Royaume Maroc, ce lundi, lors du Segment de haut niveau de cette session, qui verra la participation de nombre de chefs d'État ou de gouvernement, ainsi que de hauts représentants du système des Nations Unies. Le ministre de la justice aura, à cette occasion, plusieurs entretiens bilatéraux avec ses homologues, notamment de pays arabes et africains frères, ainsi qu'avec de hauts responsables de l'ONU et des organisations internationales, selon la DIDH.

En marge de cette session, le Royaume du Maroc organisera, le 25 février, en partenariat avec le Paraguay et le Portugal, un panel de haut niveau sous le thème «Réseau international des mécanismes nationaux de mise en

œuvre, d'élaboration de rapports et de suivi (MNMRS) : Renforcer la coopération, promouvoir l'adhésion et diffuser le cadre d'orientation de Marrakech» (MGF).

Au cours de ce panel, Fatima Berkane, secrétaire générale de la DIDH, mettra en avant les avancées réalisées et les perspectives d'avenir du réseau international des MNMRS, ajoute la même source. La rencontre sera également l'occasion de faire le point sur les résultats du 10^e Dialogue de Glion, qui s'est tenu à Marrakech en octobre 2024, de présenter le cadre d'orientation de Marrakech comme document de référence et de présenter les prochaines étapes pour renforcer la coopération et les capacités de ces mécanismes nationaux.

Cette session permettra aussi de partager l'expérience marocaine sur le thème «La contribution du pouvoir judiciaire à la promotion des droits de l'Homme et la question de la peine de mort», à travers une intervention de Hicham Mellati, directeur des affaires pénales, des grâces et de la détection du crime au ministère de la justice, lors d'une table ronde de haut niveau, prévue également le 25 février. La délégation marocaine interviendra également sur le thème «Tolérance et inclusion dans le sport : un catalyseur pour la promotion des droits de l'Homme» lors d'un side-event programmé le 27 février 2025. La 58^e session du CDH s'ouvrira ce lundi, sous la présidence de l'ambassadeur Jürg Lauber, représentant permanent de la Suisse auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, et président en exercice du Conseil, avec des allocutions du secrétaire général des Nations Unies, António Guterres, du président de l'Assemblée générale de l'ONU, Philémon Yang, du haut-commissaire de l'ONU aux droits de l'Homme, Volker Türk, et du ministre suisse des affaires étrangères, Ignazio Cassis.

Durant six semaines de session, le Conseil doit, notamment, examiner plus de 80 rapports présentés par le Secrétariat des Nations Unies et le Haut-Commissariat aux droits de l'Homme, par des experts des droits de l'Homme et par d'autres organes d'enquête concernant de nombreux thèmes et intéressant la situation des droits de l'Homme dans près de quarante pays.

<https://www.barlamane.com/fr/le-maroc-participe-a-la-58%E1%B5%89-session-du-conseil-des-droits-de-lhomme-a-geneve>

Le Maroc participe à la 58^e session du Conseil des droits de l'homme à Genève

Barlamane.com | 16:42 - 21 février 2025

Le Maroc prend part à la 58^e session ordinaire du Conseil des droits de l'Homme des Nations unies (CDH), qui se tiendra du 24 février au 4 avril à Genève.

La participation marocaine « traduit la détermination ferme du Royaume à s'engager de manière positive et efficace dans le système international des droits de l'Homme et sa contribution au développement des mécanismes onusiens pertinents, qu'il a incarnés à travers sa présidence du Conseil des droits de l'Homme en 2024 et qu'il continue de réaffirmer dans les forums internationaux similaires », souligne-t-on auprès de la Délégation interministérielle aux Droits de l'Homme (DIDH).

Comprenant des représentants de plusieurs départements gouvernementaux et institutions concernés, la délégation marocaine sera conduite par le ministre de la Justice, Abdellatif Ouahbi, qui prononcera la déclaration du Royaume Maroc, lundi prochain, lors du Segment de Haut Niveau de cette session, qui verra la participation de nombre de chefs d'État ou de gouvernement, ainsi que de hauts représentants du système des Nations Unies.

Le ministre de la Justice aura, à cette occasion, plusieurs entretiens bilatéraux avec ses homologues, notamment de pays arabes et africains frères, ainsi qu'avec de hauts responsables de l'ONU et des organisations internationales, selon la DIDH.

En marge de cette session, le Royaume du Maroc organisera, le 25 février, en partenariat avec le Paraguay et le Portugal, un Panel de haut niveau sous le

thème »Réseau international des mécanismes nationaux de mise en œuvre, d'élaboration de rapports et de suivi (MNMRS) : Renforcer la Coopération, promouvoir l'adhésion et diffuser le cadre d'orientation de Marrakech » (MGF).

Au cours de ce panel, Mme Fatima Berkane, Secrétaire générale de la DIDH, mettra en avant les avancées réalisées et les perspectives d'avenir du réseau international des MNMRS, ajoute la même source.

La rencontre sera également l'occasion de faire le point sur les résultats du 10^e Dialogue de Glion, qui s'est tenu à Marrakech en octobre 2024, de présenter le Cadre d'orientation de Marrakech comme document de référence et de présenter les prochaines étapes pour renforcer la coopération et les capacités de ces mécanismes nationaux.

Cette session permettra aussi de partager l'expérience marocaine sur le thème de « La contribution du pouvoir judiciaire à la promotion des droits de l'Homme et la question de la peine de mort », à travers une intervention de Hicham Mellati, directeur des Affaires pénales, des Grâces et de la Détection du Crime au ministère de la Justice, lors d'une table ronde de haut niveau, prévue également le 25 février.

La délégation marocaine interviendra également sur le thème « Tolérance et inclusion dans le sport : un catalyseur pour la promotion des droits de l'Homme » lors d'un Side event, programmé le 27 février 2025.

La 58^e session du CDH s'ouvrira lundi prochain, sous la présidence de l'Ambassadeur Jürg Lauber, Représentant permanent de la Suisse auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, et président en exercice du Conseil, avec des allocutions du Secrétaire général des Nations Unies, António Guterres, du Président de l'Assemblée générale de l'ONU, Philémon Yang, du Haut-Commissaire de l'ONU aux droits de l'Homme, Volker Türk, et du ministre suisse des Affaires étrangères, Ignazio Cassis.

Durant six semaines de session, le Conseil doit, notamment, examiner plus de 80 rapports présentés par le Secrétariat des Nations Unies et le Haut-Commissariat aux droits de l'Homme, par des experts des droits de l'Homme et par d'autres organes d'enquête concernant de nombreux thèmes et intéressant la situation des droits de l'Homme dans près de quarante pays.

<https://maroc-diplomatique.net/le-maroc-participe-a-la-58e-session-du-conseil-des-droits-de-lhomme-a-geneve/#:~:text=La%20participation%20marocaine%20%C2%BBtraduit%20la,de%20l'Homme%20en%202024>

Le Maroc participe à la 58^e session du Conseil des droits de l'Homme à Genève



Le Maroc prend part à la 58^{ème} session ordinaire du Conseil des droits de l'Homme des Nations Unies (CDH), qui se tiendra du 24 février au 4 avril à Genève.

La participation marocaine »traduit la détermination ferme du Royaume à s'engager de manière positive et efficace dans le système international des droits de l'Homme et sa contribution au développement des mécanismes onusiens pertinents, qu'il a incarnées à travers sa présidence du Conseil des droits de l'Homme en 2024 et qu'il continue de réaffirmer dans les forums internationaux similaires », souligne-t-on auprès de la Délégation interministérielle aux Droits de l'Homme (DIDH).

Comprenant des représentants de plusieurs départements gouvernementaux et institutions concernés, la délégation marocaine sera conduite par le ministre de la Justice, Abdellatif Ouahbi, qui prononcera la déclaration du Royaume Maroc, lundi prochain, lors du Segment de Haut Niveau de cette session, qui verra la participation de nombre de chefs d'État ou de gouvernement, ainsi que de hauts représentants du système des Nations Unies.

Le ministre de la Justice aura, à cette occasion, plusieurs entretiens bilatéraux avec ses homologues, notamment de pays arabes et africains frères, ainsi qu'avec de hauts responsables de l'ONU et des organisations internationales, selon la DIDH.

En marge de cette session, le Royaume du Maroc organisera, le 25 février, en partenariat avec le Paraguay et le Portugal, un Panel de haut niveau sous le thème « Réseau international des mécanismes nationaux de mise en œuvre, d'élaboration de rapports et de suivi (MNMRS) : Renforcer la Coopération, promouvoir l'adhésion et diffuser le cadre d'orientation de Marrakech » (MGF).

Au cours de ce panel, Mme Fatima Berkane, Secrétaire générale de la DIDH, mettra en avant les avancées réalisées et les perspectives d'avenir du réseau international des MNMRS, ajoute la même source.

La rencontre sera également l'occasion de faire le point sur les résultats du 10^e Dialogue de Glion, qui s'est tenu à Marrakech en octobre 2024, de présenter le Cadre d'orientation de Marrakech comme document de référence et de présenter les prochaines étapes pour renforcer la coopération et les capacités de ces mécanismes nationaux.

Cette session permettra aussi de partager l'expérience marocaine sur le thème de « La contribution du pouvoir judiciaire à la promotion des droits de l'Homme et la question de la peine de mort », à travers une intervention de Hicham Mellati, directeur des Affaires pénales, des Grâces et de la Détection du Crime au ministère de la Justice, lors d'une table ronde de haut niveau, prévue également le 25 février.

La délégation marocaine interviendra également sur le thème « Tolérance et inclusion dans le sport : un catalyseur pour la promotion des droits de l'Homme » lors d'un Side event, programmé le 27 février 2025.

La 58^e session du CDH s'ouvrira lundi prochain, sous la présidence de l'Ambassadeur Jürg Lauber, Représentant permanent de la Suisse auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, et président en exercice du Conseil,

avec des allocutions du Secrétaire général des Nations Unies, António Guterres, du Président de l'Assemblée générale de l'ONU, Philémon Yang, du Haut-Commissaire de l'ONU aux droits de l'Homme, Volker Türk, et du ministre suisse des Affaires étrangères, Ignazio Cassis.

Durant six semaines de session, le Conseil doit, notamment, examiner plus de 80 rapports présentés par le Secrétariat des Nations Unies et le Haut-Commissariat aux droits de l'Homme, par des experts des droits de l'Homme et par d'autres organes d'enquête concernant de nombreux thèmes et intéressant la situation des droits de l'Homme dans près de quarante pays.



<https://le12.ma/fr/le-maroc-participe-a-la-58e-session-du-conseil-des-droits-de-lhomme>

Le Maroc participe à la 58e session du Conseil des droits de l'Homme



Le Maroc prendra part à la 58e session du Conseil des droits de l'Homme des Nations Unies, qui se tiendra du 24 février au 04 avril à Genève.

La délégation marocaine lors de cette session sera conduite par le ministre de la Justice, Abdellatif Ouahbi, et composée de représentants de plusieurs départements gouvernementaux et d'institutions concernés, indique un communiqué de la Délégation interministérielle aux droits de l'Homme.

M. Ouahbi prononcera lundi, au nom du Royaume, une allocution lors du segment de haut niveau de cette session, qui réunira des chefs d'État et de gouvernement ainsi que des hauts responsables onusiens.

Le ministre de la Justice tiendra également une série de rencontres bilatérales avec ses homologues, notamment de pays arabes et africains frères, ainsi qu'avec de hauts responsables des Nations Unies et d'organisations internationales.

Par ailleurs, le Maroc organisera, en partenariat avec le Paraguay et le Portugal, une rencontre parallèle de haut niveau dont le coup d'envoi sera donné le 25 février par le ministre de la Justice, sous le thème « Le réseau international des mécanismes nationaux d'élaboration des rapports et de suivi: Renforcement de la coopération, encouragement de l'adhésion et présentation du cadre d'action de Marrakech ».

La secrétaire générale de la Délégation interministérielle aux droits de l'Homme Fatima Berkane interviendra, de son côté, à cette occasion pour mettre en lumière les progrès réalisés et les perspectives d'avenir du réseau international des mécanismes nationaux d'élaboration des rapports et de suivi dans le domaine des droits de l'Homme.

Ce rendez-vous constitue une occasion pour suivre les conclusions de la 10e édition du Dialogue de Glion, organisée à Marrakech en octobre 2024, présenter le cadre d'action de Marrakech en tant que document de référence, et exposer les prochaines étapes en vue de promouvoir la coopération et renforcer les capacités de ces mécanismes nationaux.

La session permettra également de partager l'expérience marocaine sur « la contribution du pouvoir judiciaire à l'avancement des droits de l'Homme et la question de la peine de mort », à travers une intervention du directeur des affaires pénales, des grâces et de la détection du crime au ministère de la Justice, Hicham Mellati, lors d'un panel de haut niveau prévu le 25 février.

De plus, la participation du Maroc à cette 58e session du Conseil des droits de l'Homme sera marquée par une intervention sur le thème « tolérance et inclusion dans le sport : un facteur catalyseur pour la promotion des droits de l'Homme », présentée par Mme Berkane dans le cadre d'une rencontre parallèle prévue le 27 février.

Cette participation d'envergure illustre l'engagement ferme du Royaume à s'impliquer de manière positive et active dans le système international des droits de l'Homme et à contribuer au développement des mécanismes onusiens y afférents, comme en témoigne la présidence marocaine du Conseil des droits de l'Homme en 2024 et sa volonté de maintenir cet engagement dans des enceintes internationales similaires, conclut le communiqué.

Le Maroc participe à la 58e session du Conseil des droits de l'Homme



Le Maroc prendra part à la 58e session du Conseil des droits de l'Homme des Nations Unies, qui se tiendra du 24 février au 04 avril à Genève.

La délégation marocaine lors de cette session sera conduite par le ministre de la Justice, Abdellatif Ouahbi, et composée de représentants de plusieurs départements gouvernementaux et d'institutions concernés, indique un communiqué de la Délégation interministérielle aux droits de l'Homme.

M. Ouahbi prononcera lundi, au nom du Royaume, une allocution lors du segment de haut niveau de cette session, qui réunira des chefs d'État et de gouvernement ainsi que des hauts responsables onusiens.

Le ministre de la Justice tiendra également une série de rencontres bilatérales avec ses homologues, notamment de pays arabes et africains frères, ainsi qu'avec de hauts responsables des Nations Unies et d'organisations internationales.

Par ailleurs, le Maroc organisera, en partenariat avec le Paraguay et le Portugal, une rencontre parallèle de haut niveau dont le coup d'envoi sera donné le 25 février par le ministre de la Justice, sous le thème "Le réseau international des mécanismes nationaux d'élaboration des rapports et de suivi: Renforcement de la coopération, encouragement de l'adhésion et présentation du cadre d'action de Marrakech".

La secrétaire générale de la Délégation interministérielle aux droits de l'Homme Fatima Berkane interviendra, de son côté, à cette occasion pour mettre en lumière les progrès réalisés et les perspectives d'avenir du réseau international des mécanismes nationaux d'élaboration des rapports et de suivi dans le domaine des droits de l'Homme.

Ce rendez-vous constitue une occasion pour suivre les conclusions de la 10e édition du Dialogue de Glion, organisée à Marrakech en octobre 2024, présenter le cadre d'action de Marrakech en tant que document de référence, et exposer les prochaines étapes en vue de promouvoir la coopération et renforcer les capacités de ces mécanismes nationaux.

La session permettra également de partager l'expérience marocaine sur "la contribution du pouvoir judiciaire à l'avancement des droits de l'Homme et la question de la peine de mort", à travers une intervention du directeur des affaires pénales, des grâces et de la détection du crime au ministère de la Justice, Hicham Mellati, lors d'un panel de haut niveau prévu le 25 février.

De plus, la participation du Maroc à cette 58e session du Conseil des droits de l'Homme sera marquée par une intervention sur le thème "tolérance et inclusion dans le sport : un facteur catalyseur pour la promotion des droits de l'Homme", présentée par Mme Berkane dans le cadre d'une rencontre parallèle prévue le 27 février.

Cette participation d'envergure illustre l'engagement ferme du Royaume à s'impliquer de manière positive et active dans le système international des droits de l'Homme et à contribuer au développement des mécanismes onusiens y afférents, comme en témoigne la présidence marocaine du Conseil des droits de l'Homme en 2024 et sa volonté de maintenir cet engagement dans des enceintes internationales similaires, conclut le communiqué.



<https://lareleve.ma/145748/>

Droits de l'Homme: le Maroc met en avant à Genève ses chantiers de réforme

Le Royaume du Maroc a réaffirmé, lundi à Genève, sa détermination à promouvoir les droits de l'Homme au niveau national et à poursuivre son implication effective et immuable dans les initiatives internationales pertinentes, selon une vision globale et équilibrée visant à promouvoir le développement durable et à renforcer la paix et la stabilité à travers le monde.

Le ministre de la Justice, Abdellatif Ouahbi, qui conduit la délégation marocaine aux travaux de la 58^e session du Conseil des Droits de l'Homme (CDH), a souligné que le Maroc, sous la Conduite éclairée de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, continue de réaliser des réformes majeures dans le domaine des droits de l'Homme, tout en poursuivant la mise en œuvre de ses obligations internationales.

Dans son allocution lors du Segment de Haut Niveau de cet événement, M. Ouahbi a rappelé que le Royaume a tenu, en septembre dernier, un dialogue interactif avec le Comité des disparitions forcées, à l'occasion de l'examen de son rapport initial sur la mise en œuvre de la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, et a présenté son rapport concernant la revue nationale globale de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing après 30 ans.

Et de poursuivre que le Maroc prépare actuellement son rapport volontaire à mi-parcours relatif à la mise en œuvre des recommandations du 4^{ème} cycle de l'Examen périodique universel.

Tout en interagissant positivement avec les demandes de visites des procédures spéciales du CDH, le Maroc espère parvenir à un accord concernant la réalisation de visites équilibrées et indépendantes permettant de prendre connaissance de la réalité des droits de l'Homme au Maroc, a ajouté le ministre, exprimant le soutien du Maroc aux efforts du Haut-Commissariat aux droits de l'Homme et aux priorités thématiques de son programme de travail, afin de lui permettre de mieux faire face aux défis, surtout ceux qui touchent le système onusien.

Dans le cadre de l'importance primordiale qu'il accorde à la ratification universelle des conventions internationales des droits de l'Homme, le Maroc mène, aux côtés de l'Argentine, la France et le Samoa, l'Initiative de ratification mondiale de la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées (CEDI), qui vient s'ajouter à son rôle dans l'Initiative internationale pour la ratification mondiale de la Convention contre la torture (CTI), et à son engagement à inscrire, en tant que crime, la disparition forcée dans le Code pénal, a rappelé M. Ouahbi.

En outre et en partenariat avec le Paraguay et le Portugal, le Maroc a pris l'initiative de créer le Réseau international des mécanismes nationaux de mise en œuvre, de préparation des rapports et de suivi en matière de droits de l'Homme, établi par la Déclaration d'Asuncion en mai 2024, a-t-il encore indiqué, notant que le Royaume, représenté par sa Délégation interministérielle aux Droits de l'Homme (DIDH), a été élu coordonnateur de ce Réseau, qui vise à soutenir la création de mécanismes nationaux similaires dans les pays membres, à renforcer leurs capacités et à promouvoir leur développement

Dans le même cadre, a-t-il poursuivi, le Maroc a accueilli en octobre 2024 la 10ème édition du Dialogue de Glion sur les droits de l'Homme (Glion X), dont les travaux se sont conclus par l'adoption du Cadre d'orientation de Marrakech pour la création et le développement de mécanismes nationaux efficaces.

Au plan national, le ministre a mis en avant les réformes majeures relatives aux droits de l'Homme, dont le chantier de la protection sociale, qui a permis d'atteindre 24 millions de bénéficiaires du système de sécurité sociale, parmi d'autres réalisations qui ont contribué à la désignation du Maroc à la présidence de la Commission des liens sociaux de l'Organisation Mondiale de la Santé, en janvier 2024.

Le Royaume a également accordé une importante majeure à la protection des femmes victimes de violences, à la promotion du vieillissement actif, à l'autonomisation sociale des familles, ainsi qu'à la dimension territoriale de la protection de l'enfance et à la consécration du droit à l'éducation et du droit au logement, autant d'avancées qui lui ont permis de progresser de trois places à la fois dans l'Indice de Développement Humain 2023/2024 du Programme des Nations Unies pour le Développement, a-t-il ajouté.

M. Ouahbi a aussi mis en avant le chantier de révision du Code de la famille, l'une des réformes majeures impulsées sous la conduite éclairée de Sa Majesté le Roi, à travers une approche réfléchie et équilibrée, conjuguant préservation de l'identité nationale et adaptation aux transformations sociales et aux engagements internationaux en matière des droits de l'Homme.

Il a indiqué, à ce propos, que l'Instance chargée de la révision du Code de la famille a présenté plus de 100 propositions de réforme, visant à promouvoir l'égalité entre les sexes, garantir l'intérêt supérieur de l'enfant et incarner les principes de justice, d'équité, d'égalité des chances et de protection contre les abus et l'exploitation, notant que ces propositions sont actuellement en cours de formulation sous forme d'une initiative législative par le gouvernement.

Le ministre a, par ailleurs, passé en revue une série de chantiers de réformes en cours, notamment le projet de loi relatif à la procédure pénale, qui vise à renforcer les garanties d'un procès équitable, à assurer un équilibre entre le pouvoir de l'accusation et les droits des autres parties, à garantir l'équilibre entre le recours à la garde à vue et la protection des droits des accusés, tout en assurant le bon fonctionnement de la justice, à protéger et soutenir les groupes vulnérables, à rationaliser la détention provisoire, à adopter des peines alternatives, et à renforcer l'utilisation des moyens électroniques dans la lutte contre la criminalité.

Et dans un développement majeur qui reflète « un tournant » dans sa position concernant la peine de mort, le Maroc a voté en faveur de la 10ème Résolution des Nations Unies pour un moratoire sur l'application de la peine capitale, confirmant ainsi son engagement en faveur du droit à la vie, a-t-il conclu.

L'Opinion

https://www.lopinion.ma/Conseil-des-droits-de-l-homme-de-l-ONU-Abdellatif-Ouahbi-rencontre-le-chef-de-la-diplomatie-de-Bahrein_a64269.html

Conseil des droits de l'homme de l'ONU : Abdellatif Ouahbi rencontre le chef de la diplomatie de Bahreïn

Rédigé par Mohamed Elkorri Lundi 24 Février 2025

Abdellatif Ouahbi, ministre de la Justice, a rencontré, ce lundi 24 février, le ministre des Affaires étrangères de Bahreïn, Abdullatif bin Rashid Al Zayani, et ce, en marge de la 58e session du Conseil des droits de l'homme de l'ONU.

Abdellatif Ouahbi, ministre de la Justice, a rencontré, ce lundi 24 février, le ministre des Affaires étrangères du Bahrein, Abdullatif bin Rashid Al Zayani, et ce, en marge de la 58e session du Conseil des droits de l'homme de l'ONU.

La réunion a permis de passer en revue les liens étroits qui unissent les deux pays et l'engagement des deux dirigeants à développer davantage la coopération et la coordination bilatérales. Ils ont également échangé leurs points de vue sur des questions d'intérêt commun.

L'ambassadeur Abdulla Abdullatif Abdulla, représentant permanent du Royaume de Bahreïn auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, a assisté à la réunion.



ebrief.ma/ONU-le-maroc-salue-pour-ses-efforts-en-matiere-de-protection-des-enfants-100075658/#:~:text=Les%20efforts%20du%20Maroc%20en,de%20l'Homme%20à%20Genève

ONU : le Maroc salué pour ses efforts en matière de protection des enfants



Les efforts du Maroc en matière de protection des enfants ont été mis en avant dans un rapport spécial des Nations unies sur la vente, l'exploitation et les abus sexuels d'enfants, présenté lors de la 58e session du Conseil des droits de l'Homme à Genève. Cette reconnaissance souligne l'engagement constant du Royaume dans la prévention et la lutte contre l'exploitation des enfants, notamment dans les contextes de maintien de la paix et d'aide humanitaire, a indiqué la Délégation interministérielle aux droits de l'Homme (DIDH).

Dans ce contexte, le Maroc a détaillé les mécanismes rigoureux mis en place pour protéger les enfants, notamment une sélection exigeante des militaires déployés dans les missions onusiennes, des formations spécifiques sur la protection des civils et des campagnes de sensibilisation aux droits de l'enfant. D'ailleurs, les Forces

armées royales (FAR) ont instauré un système de rotation semestriel pour limiter les risques de dérives et déploient des enquêteurs nationaux sur les théâtres d'opérations. Ces efforts sont complétés par des activités civilo-militaires visant à améliorer les conditions de vie des enfants touchés par les conflits.

Sur le plan juridique, le Maroc a rappelé son cadre législatif avancé, notamment la loi 27-14 criminalisant la traite des êtres humains, alignée sur les conventions internationales. Cette loi prévoit des peines sévères pour les auteurs d'exploitation et renforce les droits des victimes, y compris leur indemnisation et leur réinsertion sociale. Le Royaume a également mis en place la plateforme numérique « *E-Signalement* » pour centraliser et suivre les signalements d'abus de manière efficace.



<https://fr.le7tv.ma/2025/02/21/le-maroc-participe-a-la-58%E1%B5%89-session-du-conseil-des-droits-de-lhomme-de-lonu-du-24-fevrier-au-4-avril-2025>

Participation du Maroc à la 58^e Session du Conseil des Droits de



l'Homme de l'ONU du 24 février au 4 avril 2025

Le Royaume du Maroc prendra part à la 58^e Session du Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies, qui se tiendra à Genève du 24 février au 4 avril 2025.

Selon un communiqué de la Délégation interministérielle aux droits de l'Homme, la délégation marocaine sera présidée par Abdellatif Ouahbi, ministre de la Justice, accompagné de représentants de plusieurs

départements gouvernementaux et institutions concernées. Il prononcera une allocution au nom du Royaume lors du segment de haut niveau, prévu lundi prochain, en présence de chefs d'État, de gouvernements et de hauts responsables du système onusien des droits de l'Homme.

Au cours de cette session, le **ministre de la Justice** tiendra plusieurs **entretiens bilatéraux** avec ses homologues, notamment de pays arabes et africains frères, ainsi qu'avec des hauts responsables des Nations Unies et d'organisations internationales.

Le Maroc, en partenariat avec le Paraguay et le Portugal, organisera un événement parallèle de haut niveau, inauguré par Abdellatif Ouahbi, sous le thème :

« Le Réseau international des mécanismes nationaux de mise en œuvre, de suivi et d'établissement de rapports : renforcer la coopération, encourager l'adhésion et présenter le Cadre d'orientation de Marrakech ». Cet événement aura lieu le 25 février et sera marqué par l'intervention de Fatima Berkane, secrétaire générale de la Délégation interministérielle aux droits de l'Homme, qui mettra en avant les avancées réalisées et les perspectives d'avenir du réseau international des mécanismes nationaux dans le domaine des droits de l'Homme.

Cet événement constituera également une occasion de faire le suivi des conclusions du 10^e Dialogue de Glion, organisé à Marrakech en octobre 2024, et de présenter le Cadre d'orientation de Marrakech comme un document de référence pour renforcer la coopération et le renforcement des capacités de ces mécanismes nationaux.

Dans le cadre de cette session, le **Maroc partagera son expérience** sur « **La contribution du pouvoir judiciaire à l'avancement des droits de l'Homme et la question de la peine de mort** », avec une intervention de **Hicham Melati**, directeur des Affaires pénales, de la Grâce et du Suivi de la Criminalité au ministère de la Justice, lors d'un **panel de haut niveau prévu le 25 février.**

Le Maroc interviendra également lors d'un événement parallèle sur le thème « Tolérance et inclusion dans le sport : un levier pour la promotion des droits de l'Homme », programmé le 27 février et animé par Fatima Berkane.

Cette participation à la **58^e session du Conseil des droits de l'Homme** reflète l'**engagement indéfectible du Maroc en faveur des droits humains** et sa contribution active au développement des mécanismes onusiens en la matière. Un engagement illustré par la **présidence marocaine du Conseil des droits de l'Homme en 2024** et qui se poursuit à travers sa présence influente dans les forums internationaux dédiés aux droits fondamentaux.

Le Maroc participe à la 58e session du Conseil des droits de l'Homme à Genève

Le Maroc prendra part à la 58e session du Conseil des droits de l'Homme des Nations Unies, qui se tiendra du 24 février au 04 avril à Genève.

La délégation marocaine lors de cette session sera conduite par le ministre de la Justice, Abdellatif Ouahbi, et composée de représentants de plusieurs départements gouvernementaux et d'institutions concernés, indique un communiqué de la Délégation interministérielle aux droits de l'Homme.

M. Ouahbi prononcera lundi, au nom du Royaume, une allocution lors du segment de haut niveau de cette session, qui réunira des chefs d'État et de gouvernement ainsi que des hauts responsables onusiens.

Le ministre de la Justice tiendra également une série de rencontres bilatérales avec ses homologues, notamment de pays arabes et africains frères, ainsi qu'avec de hauts responsables des Nations Unies et d'organisations internationales.

Par ailleurs, le Maroc organisera, en partenariat avec le Paraguay et le Portugal, une rencontre parallèle de haut niveau dont le coup d'envoi sera donné le 25 février par le ministre de la Justice, sous le thème « Le réseau international des mécanismes nationaux d'élaboration des rapports et de suivi: Renforcement de la coopération, encouragement de l'adhésion et présentation du cadre d'action de Marrakech ».

La secrétaire générale de la Délégation interministérielle aux droits de l'Homme Fatima Berkane interviendra, de son côté, à cette occasion pour mettre en lumière les progrès réalisés et les perspectives d'avenir du réseau international

des mécanismes nationaux d'élaboration des rapports et de suivi dans le domaine des droits de l'Homme.

Ce rendez-vous constitue une occasion pour suivre les conclusions de la 10e édition du Dialogue de Glion, organisée à Marrakech en octobre 2024, présenter le cadre d'action de Marrakech en tant que document de référence, et exposer les prochaines étapes en vue de promouvoir la coopération et renforcer les capacités de ces mécanismes nationaux.

La session permettra également de partager l'expérience marocaine sur « la contribution du pouvoir judiciaire à l'avancement des droits de l'Homme et la question de la peine de mort », à travers une intervention du directeur des affaires pénales, des grâces et de la détection du crime au ministère de la Justice, Hicham Mellati, lors d'un panel de haut niveau prévu le 25 février.

De plus, la participation du Maroc à cette 58e session du Conseil des droits de l'Homme sera marquée par une intervention sur le thème « tolérance et inclusion dans le sport : un facteur catalyseur pour la promotion des droits de l'Homme », présentée par Mme Berkane dans le cadre d'une rencontre parallèle prévue le 27 février.

Cette participation d'envergure illustre l'engagement ferme du Royaume à s'impliquer de manière positive et active dans le système international des droits de l'Homme et à contribuer au développement des mécanismes onusiens y afférents, comme en témoigne la présidence marocaine du Conseil des droits de l'Homme en 2024 et sa volonté de maintenir cet engagement dans des enceintes internationales similaires, conclut le communiqué.

<https://www.medi1news.com/fr/article/344991.html>

Le Maroc participe à la 58e session du Conseil des droits de l'Homme, prévue du 24 février au 4 avril à Genève



Le Maroc prendra part à la 58e session du Conseil des droits de l'Homme des Nations Unies, qui se tiendra du 24 février au 04 avril à Genève.

La délégation marocaine lors de cette session sera conduite par le ministre de la Justice, Abdellatif Ouahbi, et composée de représentants de plusieurs départements gouvernementaux et d'institutions concernés, indique un communiqué de la Délégation interministérielle aux droits de l'Homme.

M. Ouahbi prononcera lundi, au nom du Royaume, une allocution lors du segment de haut niveau de cette session, qui réunira des chefs d'État et de gouvernement ainsi que des hauts responsables onusiens.

Le ministre de la Justice tiendra également une série de rencontres bilatérales avec ses homologues, notamment de pays arabes et africains frères, ainsi qu'avec de hauts responsables des Nations Unies et d'organisations internationales.

Par ailleurs, le Maroc organisera, en partenariat avec le Paraguay et le Portugal, une rencontre parallèle de haut niveau dont le coup d'envoi sera donné le 25 février par le ministre de la Justice, sous le thème "Le réseau international des mécanismes nationaux d'élaboration des rapports et de suivi: Renforcement de la coopération, encouragement de l'adhésion et présentation du cadre d'action de Marrakech".

La secrétaire générale de la Délégation interministérielle aux droits de l'Homme Fatima Berkane interviendra, de son côté, à cette occasion pour mettre en lumière les progrès réalisés et les perspectives d'avenir du réseau international des mécanismes nationaux d'élaboration des rapports et de suivi dans le domaine des droits de l'Homme.

Ce rendez-vous constitue une occasion pour suivre les conclusions de la 10e édition du Dialogue de Glion, organisée à Marrakech en octobre 2024, présenter le cadre d'action de Marrakech en tant que document de référence, et exposer les prochaines étapes en vue de promouvoir la coopération et renforcer les capacités de ces mécanismes nationaux.

La session permettra également de partager l'expérience marocaine sur "la contribution du pouvoir judiciaire à l'avancement des droits de l'Homme et la question de la peine de mort", à travers une intervention du directeur des affaires pénales, des grâces et de la détection du

crime au ministère de la Justice, Hicham Mellati, lors d'un panel de haut niveau prévu le 25 février.

De plus, la participation du Maroc à cette 58e session du Conseil des droits de l'Homme sera marquée par une intervention sur le thème "tolérance et inclusion dans le sport : un facteur catalyseur pour la promotion des droits de l'Homme", présentée par Mme Berkane dans le cadre d'une rencontre parallèle prévue le 27 février.

Cette participation d'envergure illustre l'engagement ferme du Royaume à s'impliquer de manière positive et active dans le système international des droits de l'Homme et à contribuer au développement des mécanismes onusiens y afférents, comme en témoigne la présidence marocaine du Conseil des droits de l'Homme en 2024 et sa volonté de maintenir cet engagement dans des enceintes internationales similaires, conclut le communiqué.



<https://www.msn.com/fr-xl/afrique-du-nord/maroc-actualite/le-maroc-participe-%C3%A0-la-58e-session-du-conseil-des-droits-de-l-homme-pr%C3%A9vue-du-24-f%C3%A9vrier-au-4-avril-%C3%A0-gen%C3%A8ve/ar-AA1zwLMF>

Le Maroc participe à la 58e session du Conseil des droits de l'Homme, prévue du 24 février au 4 avril à Genève

Rabat - Le Maroc prendra part à la 58e session du Conseil des droits de l'Homme des Nations Unies, qui se tiendra du 24 février au 04 avril à Genève.

La délégation marocaine lors de cette session sera conduite par le ministre de la Justice, Abdellatif Ouahbi, et composée de représentants de plusieurs départements gouvernementaux et d'institutions concernés, indique un communiqué de la Délégation interministérielle aux droits de l'Homme.

M. Ouahbi prononcera lundi, au nom du Royaume, une allocution lors du segment de haut niveau de cette session, qui réunira des chefs d'État et de gouvernement ainsi que des hauts responsables onusiens.

Le ministre de la Justice tiendra également une série de rencontres bilatérales avec ses homologues, notamment de pays arabes et africains frères, ainsi qu'avec de hauts responsables des Nations Unies et d'organisations internationales.

Par ailleurs, le Maroc organisera, en partenariat avec le Paraguay et le Portugal, une rencontre parallèle de haut niveau dont le coup d'envoi sera donné le 25 février par le ministre de la Justice, sous le thème "Le réseau international des mécanismes nationaux d'élaboration des rapports et de suivi: Renforcement de la coopération, encouragement de l'adhésion et présentation du cadre d'action de Marrakech".

La secrétaire générale de la Délégation interministérielle aux droits de l'Homme Fatima Berkane interviendra, de son côté, à cette occasion pour mettre en lumière les progrès réalisés et les perspectives d'avenir du réseau

international des mécanismes nationaux d'élaboration des rapports et de suivi dans le domaine des droits de l'Homme.

Ce rendez-vous constitue une occasion pour suivre les conclusions de la 10e édition du Dialogue de Glion, organisée à Marrakech en octobre 2024, présenter le cadre d'action de Marrakech en tant que document de référence, et exposer les prochaines étapes en vue de promouvoir la coopération et renforcer les capacités de ces mécanismes nationaux.

La session permettra également de partager l'expérience marocaine sur "la contribution du pouvoir judiciaire à l'avancement des droits de l'Homme et la question de la peine de mort", à travers une intervention du directeur des affaires pénales, des grâces et de la détection du crime au ministère de la Justice, Hicham Mellati, lors d'un panel de haut niveau prévu le 25 février.

De plus, la participation du Maroc à cette 58e session du Conseil des droits de l'Homme sera marquée par une intervention sur le thème "tolérance et inclusion dans le sport : un facteur catalyseur pour la promotion des droits de l'Homme", présentée par Mme Berkane dans le cadre d'une rencontre parallèle prévue le 27 février.

Cette participation d'envergure illustre l'engagement ferme du Royaume à s'impliquer de manière positive et active dans le système international des droits de l'Homme et à contribuer au développement des mécanismes onusiens y afférents, comme en témoigne la présidence marocaine du Conseil des droits de l'Homme en 2024 et sa volonté de maintenir cet engagement dans des enceintes internationales similaires, conclut le communiqué.



<https://le12.ma/fr/devant-le-cdh-le-maroc-met-en-avant-ses-chantiers-de-reforme-et-sa-determination-a-renforcer-les-droits-de-lhomme/>

Le Royaume du Maroc a réaffirmé, lundi à Genève, sa détermination à promouvoir les droits de l'Homme au niveau national et à poursuivre son implication effective et immuable dans les initiatives internationales pertinentes, selon une vision globale et équilibrée visant à promouvoir le développement durable et à renforcer la paix et la stabilité à travers le monde.

Le ministre de la Justice, Abdellatif Ouahbi, qui conduit la délégation marocaine aux travaux de la 58^e session du Conseil des Droits de l'Homme (CDH), a souligné que le Maroc, sous la Conduite éclairée de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, continue de réaliser des réformes majeures dans le domaine des droits de l'Homme, tout en poursuivant la mise en œuvre de ses obligations internationales.

Dans son allocution lors du Segment de Haut Niveau de cet événement, M. Ouahbi a rappelé que le Royaume a tenu, en septembre dernier, un dialogue interactif avec le Comité des disparitions forcées, à l'occasion de l'examen de son rapport initial sur la mise en œuvre de la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, et a présenté son rapport concernant la revue nationale globale de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing après 30 ans.

Et de poursuivre que le Maroc prépare actuellement son rapport volontaire à mi-parcours relatif à la mise en œuvre des recommandations du 4^{ème} cycle de l'Examen périodique universel.

Tout en interagissant positivement avec les demandes de visites des procédures spéciales du CDH, le Maroc espère parvenir à un accord concernant la réalisation de visites équilibrées et indépendantes permettant de prendre connaissance de la réalité des droits de l'Homme au Maroc, a

ajouté le ministre, exprimant le soutien du Maroc aux efforts du Haut-Commissariat aux droits de l'Homme et aux priorités thématiques de son programme de travail, afin de lui permettre de mieux faire face aux défis, surtout ceux qui touchent le système onusien.

Dans le cadre de l'importance primordiale qu'il accorde à la ratification universelle des conventions internationales des droits de l'Homme, le Maroc mène, aux côtés de l'Argentine, la France et le Samoa, l'Initiative de ratification mondiale de la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées (CEDI), qui vient s'ajouter à son rôle dans l'Initiative internationale pour la ratification mondiale de la Convention contre la torture (CTI), et à son engagement à inscrire, en tant que crime, la disparition forcée dans le Code pénal, a rappelé M. Ouahbi.

En outre et en partenariat avec le Paraguay et le Portugal, le Maroc a pris l'initiative de créer le Réseau international des mécanismes nationaux de mise en œuvre, de préparation des rapports et de suivi en matière de droits de l'Homme, établi par la Déclaration d'Asuncion en mai 2024, a-t-il encore indiqué, notant que le Royaume, représenté par sa Délégation interministérielle aux Droits de l'Homme (DIDH), a été élu coordonnateur de ce Réseau, qui vise à soutenir la création de mécanismes nationaux similaires dans les pays membres, à renforcer leurs capacités et à promouvoir leur développement

Dans le même cadre, a-t-il poursuivi, le Maroc a accueilli en octobre 2024 la 10ème édition du Dialogue de Glion sur les droits de l'Homme (Glion X), dont les travaux se sont conclus par l'adoption du Cadre d'orientation de Marrakech pour la création et le développement de mécanismes nationaux efficaces.

Au plan national, le ministre a mis en avant les réformes majeures relatives aux droits de l'Homme, dont le chantier de la protection sociale, qui a permis d'atteindre 24 millions de bénéficiaires du système de sécurité sociale, parmi d'autres réalisations qui ont contribué à la désignation du Maroc à la présidence de la Commission des liens sociaux de l'Organisation Mondiale de la Santé, en janvier 2024.

Le Royaume a également accordé une importante majeure à la protection des femmes victimes de violences, à la promotion du vieillissement actif, à l'autonomisation sociale des familles, ainsi qu'à la dimension territoriale de la protection de l'enfance et à la consécration du droit à l'éducation et

du droit au logement, autant d'avancées qui lui ont permis de progresser de trois places à la fois dans l'Indice de Développement Humain 2023/2024 du Programme des Nations Unies pour le Développement, a-t-il ajouté.

M. Ouahbi a aussi mis en avant le chantier de révision du Code de la famille, l'une des réformes majeures impulsées sous la conduite éclairée de Sa Majesté le Roi, à travers une approche réfléchie et équilibrée, conjuguant préservation de l'identité nationale et adaptation aux transformations sociales et aux engagements internationaux en matière des droits de l'Homme.

Il a indiqué, à ce propos, que l'Instance chargée de la révision du Code de la famille a présenté plus de 100 propositions de réforme, visant à promouvoir l'égalité entre les sexes, garantir l'intérêt supérieur de l'enfant et incarner les principes de justice, d'équité, d'égalité des chances et de protection contre les abus et l'exploitation, notant que ces propositions sont actuellement en cours de formulation sous forme d'une initiative législative par le gouvernement.

Le ministre a, par ailleurs, passé en revue une série de chantiers de réformes en cours, notamment le projet de loi relatif à la procédure pénale, qui vise à renforcer les garanties d'un procès équitable, à assurer un équilibre entre le pouvoir de l'accusation et les droits des autres parties, à garantir l'équilibre entre le recours à la garde à vue et la protection des droits des accusés, tout en assurant le bon fonctionnement de la justice, à protéger et soutenir les groupes vulnérables, à rationaliser la détention provisoire, à adopter des peines alternatives, et à renforcer l'utilisation des moyens électroniques dans la lutte contre la criminalité.

Et dans un développement majeur qui reflète « un tournant » dans sa position concernant la peine de mort, le Maroc a voté en faveur de la 10ème Résolution des Nations Unies pour un moratoire sur l'application de la peine capitale, confirmant ainsi son engagement en faveur du droit à la vie, a-t-il conclu.

<https://article19.ma/accueil/archives/182919>

Depuis Genève, M. Ouahbi plaide pour « l’institutionnalisation » du Réseau international des mécanismes nationaux



S’exprimant lors de l’ouverture de la réunion de haut niveau consacrée à ce réseau, organisée ce mardi 25 février en marge de la 58^e session du Conseil des droits de l’homme à Genève, le ministre de la Justice, M. Abdellatif Ouahbi, ministre de la Justice a insisté sur l’importance d’accompagner et de consolider ces mécanismes.

« Le Maroc a réaffirmé la nécessité de renforcer les efforts liés au Réseau international des mécanismes nationaux pour la mise en œuvre, l’établissement des rapports et le suivi en matière de droits de l’homme », a-t-il souligné.

Il a expliqué leur rôle essentiel dans l’interaction efficace avec le système international des droits de l’homme et leur contribution à la traduction des engagements internationaux en politiques et actions concrètes au niveau national.

M. Ouahbi a plaidé pour l'institutionnalisation du Réseau international des mécanismes nationaux, en encourageant une plus grande adhésion des États à cette initiative pionnière et en élaborant un plan d'action clair. Ce dernier sera présenté lors de la troisième conférence internationale des mécanismes nationaux.

Le ministre a également mis en avant l'importance de la promotion du Cadre d'orientation de Marrakech, qui constitue une référence internationale unifiée pour encourager et soutenir la création et le renforcement des mécanismes nationaux. Il a, en outre, souligné la nécessité de poursuivre la mise en œuvre de la résolution 33/51 du Conseil des droits de l'homme, notamment en contribuant au pôle virtuel de connaissances dédié aux mécanismes nationaux, destiné à faciliter l'échange d'expériences et de bonnes pratiques.

Un engagement issu de la Déclaration de Marrakech 2022

Le Maroc considère que la création du Réseau international des mécanismes nationaux répond aux recommandations de la Déclaration de Marrakech adoptée en 2022. Dans cette optique, les mécanismes nationaux du Maroc, du Paraguay et du Portugal ont conjointement élaboré le cadre de référence du réseau et mis en place une plateforme permettant aux États désireux d'établir ou de renforcer leurs propres mécanismes de bénéficier d'un accompagnement adapté. M. Ouahbi a rappelé l'engagement du Maroc en faveur de cette initiative, concrétisé par la création officielle du réseau en 2024 à travers l'adoption de la Déclaration d'Asuncion.

Cette étape majeure, selon lui, marque « une avancée significative vers l'institutionnalisation de la coopération internationale dans ce domaine, en faveur d'une interaction plus efficace entre les États et les systèmes régionaux et internationaux des droits de l'homme, ainsi que d'une meilleure mise en œuvre des engagements et recommandations internationaux ».

Le Maroc, acteur clé dans la coordination du réseau Le Maroc ambitionne de renforcer le dialogue et la coordination autour des mécanismes nationaux et de tirer profit des expériences internationales réussies en matière d'établissement des rapports et de suivi des recommandations. Il assure également un rôle de coordination des travaux du réseau aux côtés du Paraguay et du Portugal, dans le cadre d'un comité exécutif chargé de son pilotage et de la mise en œuvre de ses programmes. Dans cette perspective, M. Ouahbi a rappelé que le Maroc, en collaboration avec les autres membres du comité exécutif, s'emploie activement à faciliter le fonctionnement du réseau.

Il a notamment mis en lumière le rôle de la Délégation interministérielle aux droits de l'homme dans l'organisation de la 10^e édition du Dialogue sur les droits de l'homme, tenue à Marrakech en octobre 2024 – une première en dehors de la Suisse.

Promouvoir la coopération multilatérale entre ses 24 membres

Cette rencontre a abouti à l'adoption du Cadre d'orientation de Marrakech, un document de référence international sur les bonnes pratiques et les enseignements tirés en matière de création et de développement de mécanismes nationaux efficaces.

Le ministre a salué l'implication du Paraguay et du Portugal, membres du comité exécutif du réseau, ainsi que l'ensemble des pays participants, pour leur travail acharné ayant permis de concrétiser cette initiative collective. Il a également exprimé sa reconnaissance au Haut-Commissariat aux droits de l'homme pour son appui continu en faveur de l'institutionnalisation et du renforcement de l'interaction des États avec le système international des droits de l'homme.

À noter que le Maroc, lors de la 4^e session de l'Examen périodique universel, a présenté des recommandations visant à adopter le Cadre d'orientation de Marrakech comme référence dans le processus de création des mécanismes nationaux.

Par ailleurs, à travers la Délégation interministérielle aux droits de l'homme, le pays s'emploie à faciliter le programme de travail du réseau, à promouvoir la coopération multilatérale entre ses 24 membres et à fournir une plateforme institutionnelle favorisant le dialogue et la collaboration internationale en matière de droits de l'homme.

https://fr.hespress.com/412596-le-maroc-sengage-davantage-en-faveur-des-droits-de-lhomme-aux-niveaux-national-et-international.html#google_vignette

Le Maroc s'engage davantage en faveur des droits de l'Homme aux niveaux national et international

Le Maroc réaffirme son engagement en faveur de la promotion des droits de l'homme, tant au niveau national qu'international. À travers diverses réformes internes et une participation active aux initiatives mondiales, le Royaume maintient ses actions visant à renforcer la justice sociale et à honorer ses engagements internationaux.

Le Royaume du Maroc a réaffirmé, ce lundi 24 février à Genève, son engagement ferme et sa volonté déterminée à promouvoir les droits de l'Homme, tant au niveau national qu'à travers sa participation active et sérieuse aux initiatives internationales pertinentes, dans une perspective globale et équilibrée visant à atteindre un développement durable et à renforcer la paix et la stabilité à l'échelle mondiale.

Intervenant lors de la réunion de haut niveau de la 58e session du Conseil des droits de l'Homme, le ministre de la Justice et chef de la délégation marocaine, Abdellatif Ouahbi, a indiqué que le Royaume, sous la conduite éclairée du Roi Mohammed VI, poursuit la mise en œuvre de plusieurs réformes dans le domaine des droits de l'Homme, dans le respect de ses engagements internationaux.

À ce sujet, Ouahbi a souligné que le Maroc a mené un dialogue interactif avec le Comité chargé des disparitions forcées, lors de l'examen de son premier rapport sur la mise en œuvre de la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées en septembre 2024. Le Royaume a également présenté son rapport sur l'examen national global des progrès réalisés, 30 ans après, dans l'application de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing. Actuellement, poursuit le ministre, le Maroc prépare un rapport intermédiaire sur la mise en œuvre des recommandations de la quatrième session du mécanisme de l'examen périodique universel.

De même, fait savoir Ouahbi, le Royaume continue d'interagir positivement avec les demandes de visites formulées par les procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme, espérant parvenir à un consensus sur la réalisation de visites équilibrées et indépendantes pour examiner la situation des droits de l'homme au Maroc. Il soutient également les efforts du Haut-Commissariat aux droits de l'Homme et ses priorités thématiques dans son programme de travail, dans un contexte marqué par l'aggravation des problématiques nécessitant une attention urgente et soutenue de la part de la communauté internationale, afin de renforcer la capacité à relever les défis du système international.



En ce qui concerne l'adhésion mondiale aux conventions internationales relatives aux droits de l'Homme, le responsable gouvernemental a rappelé l'initiative conjointe du Maroc, de l'Argentine, de la France et des Samoa, dans le cadre de l'initiative mondiale pour la ratification de la Convention internationale pour la protection contre les disparitions forcées. Cette initiative s'ajoute à celle visant la ratification mondiale de la Convention contre la torture, ainsi qu'à l'engagement du Royaume d'inclure les disparitions forcées dans son code pénal.

En outre, et en coordination avec le Paraguay et le Portugal, le Maroc a participé au lancement de l'initiative de création du Réseau international des mécanismes nationaux de mise en œuvre, de préparation des rapports et de suivi dans le domaine des droits de l'homme, établi à Asuncion en mai 2024. Le Maroc a été élu, par l'intermédiaire de la délégation ministérielle chargée des droits de l'homme, coordonnateur du réseau, qui soutient la création et le renforcement de mécanismes nationaux similaires dans les pays membres et renforce leurs capacités.

M. Ouahbi a également évoqué l'accueil par le Maroc de la dixième édition du Dialogue de Glion sur les droits de l'Homme, en octobre 2024, qui a abouti à l'adoption du cadre directeur de Marrakech pour la création et le développement de mécanismes nationaux efficaces.

Sur le plan national, le ministre a mentionné plusieurs réformes relatives aux droits de l'homme, notamment le chantier de la protection sociale qui a permis de généraliser le système de sécurité sociale pour inclure 24 millions de personnes, de réaliser une couverture sanitaire universelle pour tous les citoyens, et de renforcer les infrastructures du secteur de la santé. Ces réalisations ont permis au Maroc de prendre la présidence de la Commission des liens sociaux de l'Organisation mondiale de la santé en janvier 2024, a-t-il rappelé.

Ouahbia également évoqué les mesures de soutien aux femmes victimes de violences, la promotion du vieillissement actif, l'autonomisation sociale des familles, le développement de la dimension territoriale de la protection de l'enfance, ainsi que la consécration du droit à l'éducation et au logement. Ces efforts ont permis au Maroc de progresser de trois places dans l'Indice de développement humain du Rapport sur le développement humain 2023/2024 du Programme des Nations unies pour le développement.

En outre, le chantier de révision du Code de la famille, sous direction royale, avant suivant une approche participative visant à concilier la préservation de l'identité nationale avec les réformes liées aux évolutions sociales et aux engagements internationaux en matière de droits de l'homme. Le ministre a précisé dans ce sens que la commission chargée de la révision du Code de la famille a proposé plus de 100 amendements pour renforcer le principe d'égalité et de lutte contre la discrimination entre hommes et femmes, garantir l'intérêt supérieur de l'enfant, et incarner les valeurs de justice, d'équité et de protection contre l'arbitraire et l'exploitation.

Le responsable gouvernemental a cité également d'autres projets en cours, tels que le projet de loi sur la procédure pénale, visant à garantir les droits à un procès équitable, l'équilibre entre le pouvoir accusateur et les droits des parties, et à concilier la garde à vue avec la protection des droits des accusés et la bonne marche de la justice. Parmi les autres initiatives du Maroc en matière de droits de l'Homme, il a mentionné la loi sur les peines alternatives pour une justice pénale plus humaine, ainsi que le vote positif du Maroc en faveur de la résolution 10 de l'ONU sur l'abolition de la peine de mort. Le Royaume a également été élu vice-président de l'Interpol pour l'Afrique à une large majorité et co-président du Groupe de travail de l'ONU sur la lutte contre la traite des êtres humains.

<https://maroc-diplomatique.net/geneve-abdellatif-ouahbi-tient-une-serie-dentretiens-en-marge-de-la-58e-session-du-cdh/>

Genève: Abdellatif Ouahbi tient une série d'entretiens en marge de la 58e session du CDH

Maroc diplomatique il y a 1 jour



Le ministre de la Justice, M. Abdellatif Ouahbi, a tenu, mardi à Genève, en marge des travaux du Segment de Haut niveau de la 58e session du Conseil des droits de l'Homme de l'ONU, une série d'entretiens bilatéraux axés sur l'examen de plusieurs questions d'intérêt commun dans le domaine des droits de l'Homme et le renforcement de la coopération bilatérale en la matière.

Le ministre a ainsi tenu une rencontre avec Thomas Gurber, chef de la division ONU et Secrétaire d'État suppléant du ministère suisse des Affaires étrangères, lors de laquelle le vote par le Maroc en faveur d'un moratoire universel sur l'application de la peine de mort a été salué.

Les deux responsables ont discuté de la possibilité de la tenue au Maroc d'un colloque international sur l'abolition de cette peine, et du processus de révision du Code de la famille, saluant les principes qui y sont inscrits et qui consacrent l'égalité des sexes et les droits de l'enfant, en plus de la disposition relative à la valorisation du travail domestique. La rencontre a été l'occasion d'échanger l'expertise et les expériences respectives, tout en mettant en évidence les réformes relatives au Code pénal et la loi sur les peines alternatives.

Lire aussi : Peine de mort : Les bonnes pratiques du Maroc présentées devant le CDH

Lors d'une entrevue avec Sidi Ahmed Bennane, commissaire aux droits de l'Homme, à l'action humanitaire et aux relations avec la société civile de la Mauritanie, les deux parties ont passé en revue la révision du Code de la famille et examiné les moyens de conclure un mémorandum d'entente visant à partager l'expérience marocaine avec la Mauritanie en matière des droits de l'Homme et la formation dans ce domaine.

Le ministre s'est également entretenu avec Hala bint Mazyad Al-Tuwaijri, présidente de la Commission des droits de l'Homme du Royaume d'Arabie saoudite, avec laquelle il a échangé les vues sur les Codes de la famille des deux pays.

Les efforts déployés par le Royaume dans la protection des droits de l'enfant et les acquis enregistrés en matière de mariage des mineures, ainsi que les peines alternatives et les expériences des deux pays dans ce domaine ont été au menu des discussions.

Au cours de l'entretien avec Isabelle Rome, ambassadeur pour les droits de l'Homme de la France, le vote du Maroc en faveur du moratoire sur l'application de la peine de mort et la valorisation des acquis en matière de protection des droits des travailleurs domestiques ont été salués.

Les deux responsables ont également discuté de la question du partage des biens acquis lors du mariage, soulignant l'importance de poursuivre les échanges des expériences sur les questions d'intérêt commun en matière des droits de l'Homme.

M. Ouahbi conduit une délégation marocaine aux travaux de la 58e session du CDH (24 février – 04 avril), comprenant des représentants de plusieurs départements gouvernementaux et institutions concernés.

Lors de sa participation au segment de haut niveau de la session, qui se tient cette semaine, le ministre a notamment prononcé la Déclaration du Maroc en session plénière et est intervenu lors d'un Panel de haut niveau sous le thème «Réseau international des mécanismes nationaux de mise en œuvre, d'élaboration de rapports et de suivi (MNMRS), organisé par le Maroc en partenariat avec le Portugal et le Paraguay.



<https://www.msn.com/fr-xl/actualite/other/le-maroc-pilier-du-r%C3%A9seau-international-des-nmirfs-une-position-de-leadership-affirm%C3%A9e-%C3%A0-gen%C3%A8ve/ar-AA1zN1ph?apiversion=v2&noservercache=1&domshim=1&renderwebcomponents=1&wcseo=1&batchservertelemetry=1&noservertelemetry=1>

Le Maroc a une fois de plus affirmé son rôle de leader dans la promotion des droits de l'Homme à l'échelle internationale en organisant, en partenariat avec le Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme (HCDH), le Paraguay et le Portugal, un side-event de haut niveau sous le thème « Consolidation du Réseau international des NMIRFs ». Cet événement, de grand envergure, tenu en marge de la 58^e session du Conseil des droits de l'Homme, a mis en lumière les avancées significatives du Réseau international des NMIRFs, une initiative impulsée par le Royaume pour renforcer les mécanismes nationaux dédiés aux droits humains.

Depuis 2022, le Maroc a initié la structuration du Réseau, d'abord par la Conférence de Marrakech puis avec l'accueil de la 10^e édition du Dialogue de Glion en octobre 2024, aboutissant à l'adoption du Cadre d'orientation de Marrakech pour renforcer les mécanismes nationaux et la coopération entre les États membres.

Le Maroc réaffirme encore une fois son engagement à travers un panel de haut niveau réunissant des personnalités influentes du domaine des droits de l'Homme, parmi lesquelles ; H.E. Abdellatif Ouahbi, Ministre de la Justice du Maroc, Mme Fatima Barkan, Secrétaire Générale de la DIDH marocaine, H.E. Mario Raül Cano Ricciardi, Ambassadeur du Paraguay à Genève, M. Mahamane Cissé-Gouro, Directeur de la Division du Conseil des Droits de l'Homme et des organes de traités du HCDH, H.E. Nuno Sampaio, Vice-ministre des Affaires étrangères du Portugal et M. Marc Limon, Directeur exécutif d'Universal Rights Group.

Le Maroc, un acteur clé de la diplomatie des droits de l'Homme

Ce rendez-vous marquant a permis de réaffirmer le rôle central du Maroc dans la dynamique internationale des NMIRFs, tout en reflétant son succès sur le plan diplomatique. Les représentants du Portugal et du Paraguay, partenaires de longue date du Royaume dans ce projet, ont salué l'engagement du Maroc et son apport déterminant à la structuration et à l'expansion du Réseau. Cette reconnaissance devrait être inscrite dans les prochains rapports et résolutions du Conseil des droits de l'homme, ce qui consoliderait ainsi la place du Royaume en tant que référence internationale en matière de suivi et de mise en œuvre des engagements en droits de l'homme.

Le Réseau international des NMIRFs, qui compte aujourd'hui 24 pays issus de quatre continents, ambitionne d'étendre son champ d'action. La Conférence de Lisbonne, prévue cette année, constituera une étape décisive pour approfondir cette coopération et attirer de nouveaux États membres.

Avec cette nouvelle initiative, le Maroc confirme sa position de leader dans la promotion et le renforcement des mécanismes nationaux des droits de l'Homme. Grâce à une approche proactive et à une diplomatie agile, le Royaume s'impose comme un acteur incontournable dans l'élaboration de cadres de gouvernance inclusifs et durables.

En consolidant son influence au sein des instances internationales, le Maroc démontre sa volonté de porter une vision ambitieuse et fédératrice, faisant des droits de l'Homme un levier essentiel du dialogue multilatéral et de la coopération internationale



<https://fr.walaw.press/articles/le-maroc-un-acteur-clé-dans-la-consolidation-du-reseau-international-des-nmirfs/GMLLSRFPRPWL>

Le Maroc, un acteur clé dans la consolidation du réseau international des NMIRFs

Le Maroc a réaffirmé son rôle de leader dans la promotion des droits de l'Homme à l'échelle internationale en organisant, en partenariat avec le Haut-Commissariat aux droits de l'Homme (HCDH), le Paraguay et le Portugal, un événement de haut niveau intitulé "Consolidation du Réseau international des NMIRFs". Cet événement s'est tenu en marge de la 58^e session du Conseil des droits de l'Homme à Genève et a mis en avant les progrès réalisés par ce réseau, une initiative initiée par le Maroc pour renforcer les mécanismes nationaux de suivi des engagements en matière de droits humains.

Un engagement constant pour le renforcement des mécanismes des droits de l'Homme

Depuis 2022, le Maroc a joué un rôle moteur dans la structuration du Réseau international des NMIRFs. La Conférence de Marrakech, suivie de l'organisation de la 10^e édition du Dialogue de Glion en octobre 2024, a permis l'adoption du Cadre d'orientation de Marrakech, un document stratégique visant à renforcer les mécanismes nationaux et à favoriser la coopération entre les États membres.

Lors de cet événement à Genève, plusieurs personnalités influentes du domaine des droits de l'Homme ont participé aux discussions, notamment H.E. *Abdellatif Ouahbi*, ministre de la Justice du Maroc, Mme Fatima Barkan, secrétaire générale de la DIDH marocaine, H.E. Mario Raül Cano Ricciardi, ambassadeur du Paraguay à Genève, M. Mahamane Cissé-Gouro, directeur de la division du Conseil des droits de l'Homme et des organes de traités du HCDH, H.E. Nuno Sampaio, vice-ministre des Affaires étrangères du Portugal et M. Marc Limon, directeur exécutif d'Universal Rights Group.

Une reconnaissance diplomatique grandissante

Ce rendez-vous international a été l'occasion pour le Maroc de consolider son influence en tant qu'acteur majeur de la diplomatie des droits de l'Homme. Les représentants du Portugal et du Paraguay, partenaires de longue date du Royaume dans cette initiative, ont salué son engagement et son apport déterminant à la structuration et à l'expansion du Réseau. Cette reconnaissance devrait se traduire par une mention dans les futurs rapports et résolutions du Conseil des droits de l'Homme, renforçant ainsi la place du Maroc comme référence internationale en matière de suivi des engagements en droits de l'Homme.



Une vision ambitieuse pour l'avenir

Actuellement, le Réseau international des NMIRFs regroupe 24 pays issus de quatre continents et ambitionne d'élargir son champ d'action. La Conférence de Lisbonne, prévue cette année, constituera une étape décisive pour renforcer cette coopération et attirer de nouveaux États membres.

Par cette nouvelle initiative, le Maroc confirme son rôle de leader dans la promotion et le renforcement des mécanismes nationaux des droits de l'Homme. Son approche proactive et sa diplomatie agile lui permettent de s'imposer comme un acteur incontournable dans l'élaboration de cadres de gouvernance inclusifs et durables.

En renforçant son influence au sein des instances internationales, le Royaume traduit sa volonté de porter une vision ambitieuse et fédératrice, faisant des droits de l'Homme un levier essentiel du dialogue multilatéral et de la coopération internationale.



<https://www.mapaudio.ma/produit/cdh-le-maroc-plaide-pour-le-renforcement-de-linstitutionnalisation-du-reseau-international-des-mnmrs/>

CDH : Le Maroc plaide pour le renforcement de l'institutionnalisation du Réseau international des MNMRS



Description courte

Déclaration de la secrétaire générale de la Délégation interministérielle aux droits de l'Homme, Fatima BARKAN

Description

Déclaration à la MAP, le 26 février 2025 à Genève, de la secrétaire générale de la Délégation interministérielle aux droits de l'Homme, Fatima BARKAN, en marge d'un panel organisé sous le thème « Réseau International des NMIRFs : Renforcer la Coopération, Promouvoir l'Adhésion et Diffuser le Cadre d'Orientation de Marrakech », dans le cadre des travaux de la 58^è session du Conseil des Droits de l'Homme (CDH).

